

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
24 février 2016

DATE d’AFFICHAGE  
4 mars 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 37  
Présents : 31  
Votants : 35

L’an deux mille seize,  
le 1<sup>er</sup> mars à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Le Guerno en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : M. Patrick BUESSLER-MUELA, - Eric LIPPENS, - Hervé MICHAUD, - Mmes Odile ORJUBIN, - Martine PENOT, - Christine SAVARY.

**M. Eric LIPPENS donne pouvoir à M. Denis LE RALLE**

**Mme Odile ORJUBIN donne pouvoir à M. Gérard GUILLOTIN**

**Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD**

**Mme Christine SAVARY donne pouvoir à M. Jean-Pierre PRUNAUT**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Marie-Thérèse CABON a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°22-2016 – FINANCES – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015 DU BUDGET PRINCIPAL ET  
DES BUDGETS ANNEXES**

Le Président informe que l’exécution des dépenses et recettes relatives à l’exercice 2015 ont été réalisées par le comptable du Centre des Finances Publiques de La Roche-Muzillac, Madame DE VETTOR, Agent Comptable de la Communauté de Communes.

Après vérification, les comptes de gestion 2015 du budget principal et des budgets annexes, établis et transmis par Madame DE VETTOR, sont conformes aux comptes administratifs 2015 de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Au vu des éléments exposés ci-dessus et considérant l’identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs 2015 et les écritures des comptes de gestion 2015, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- **APPROUVE** les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes présentés par l’Agent Comptable de la Communauté de Communes pour l’exercice 2015, dont les écritures sont conformes aux comptes administratifs pour le même exercice,
- **DIT** que les comptes de gestion visés et certifiés conformes par l’ordonnateur, n’appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le **04/03/16**  
Le Président,